

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 48/6° L la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 48/6° L la

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
1 avril 1964Numéro JO  
n° 4 du 01/05/1964Date du numéro  
1 mai 1964

### TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 460 du 1er avril 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Abdallah Djoumaï la concession provisoire d'un terrain d'une Superficie de sept cent cinquante mètres carrés sise à Ambouli, au prix de cent frants le mètre carré.